

Additif N°1 au règlement du Championnat Karting 2024

Dans un objectif d'uniformisation, de standardisation des compétitions et de sécurité générale, les dispositions suivantes seront appliquées pour les manches de karting comptant pour le championnat de La Réunion 2024.

Il devra être mis en place par les organisateurs deux espaces distincts, à proximité :

- un espace dénommé « Zone Refueling » pour permettre de procéder, en toute sécurité, à l'alimentation en carburant des karts en compétition.
- un espace dénommé « Zone Pneumatiques » pour permettre de procéder, en toute sécurité, aux montages des pneumatiques sur les karts en compétition.

Pendant les procédures de refueling et/ou d'équipement en pneumatiques, chaque pilote en compétition ne pourra être accompagné que d'un assistant de son choix.

Les personnes qui officient à la compétition (notamment en qualité de commissaires techniques et autres personnes sous leur autorité) seront habilitées à vérifier la mise en place de ces dispositifs et à contrôler leur bon fonctionnement.

Pour la Commission Karting,

Le Président,

Mickaël KICHENAMA

